


Exemple de formulaire de procuration – Révocation des administrateurs

Important : Le formulaire de procuration doit être rempli et signé par au moins un des propriétaires de partie privative (ou une personne légalement autorisée à agir en son nom).

Cochez l'une de ces cases pour indiquer si vous êtes le propriétaire, le créancier hypothécaire ou si vous agissez au nom du propriétaire ou du créancier hypothécaire (par exemple, si vous avez une procuration pour le propriétaire de la partie privative).

Inscrivez ici la date, le mois, l'année et l'heure auxquels vous avez rempli le formulaire de procuration. Ces renseignements peuvent être utilisés pour valider votre formulaire de procuration (par exemple, si vous désignez deux fondés de pouvoir différents, le dernier formulaire de procuration que vous avez rempli déterminera qui est votre fondé de pouvoir).



Imprimer le formulaire vierge

Ontario
Ministère des Services gouvernementaux
et des Services aux consommateurs

Procuration

Directive

Le présent formulaire en format PDF peut être rempli par voie électronique, puis sauvegardé ou imprimé. Lorsqu'il est rempli par voie électronique, ce formulaire comporte des champs dynamiques, c'est-à-dire que la dimension des cases s'adaptent à la longueur du texte inséré. En cochant certaines cases, il se peut que certains éléments apparaissent ou disparaissent au besoin. Il est également possible d'imprimer un exemplaire papier du formulaire. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez vous servir de feuilles de papier supplémentaires et les joindre au présent formulaire.

Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :

À (nom de l'association condominiale) :

ANYCORP CONDOMINIUM CORPORATION NO 123

Je suis (nous sommes)

le ou les propriétaires enregistrés

autorisé à agir au nom du ou des propriétaires inscrits

le ou les créanciers hypothécaires

autorisé à agir au nom du ou des créanciers hypothécaires

Instruction à la personne qui remplit le formulaire : Dans le cas d'une association, apposer le sceau de l'association ou joindre une déclaration indiquant que les signataires ont le pouvoir de lier la société. Si vous êtes autorisé à agir au nom du ou des propriétaires inscrits ou des créanciers hypothécaires, joignez une copie du document qui vous donne cette autorisation.

Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :

Nom du mandant (la personne ayant le droit de voter à l'assemblée, par exemple le propriétaire inscrit ou le créancier hypothécaire) :

Owner Smith

Numéro d'unité et adresse municipale du mandant ou autre description de l'unité :

Unit 101, Anywhere Street
Anywhere ON, A1B 2C3

Remarque : si votre association condominiale comporte des parties communes, veuillez identifier la parcelle de bien-fonds à laquelle elle se rattache dans l'espace ci-dessus.

Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :

Nom du mandant (la personne ayant le droit de voter à l'assemblée, par exemple le propriétaire inscrit ou le créancier hypothécaire) :

Numéro d'unité et adresse municipale du mandant ou autre description de l'unité :

Remarque : si votre association condominiale comporte des parties communes, veuillez identifier la parcelle de bien-fonds à laquelle elle se rattache dans l'espace ci-dessus.

Ce 1 jour de/d' DECEMBER 2018, à 2:00

jour du mois mois année heure

Signature

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018

Available in English

Page 1 de 3

Vous devriez laisser ces cases vides. Elles sont utilisées par votre association condominiale.

Inscrivez ici la dénomination sociale complète de votre association condominiale.

Inscrivez ici le ou les noms complets du ou des propriétaires ou du créancier hypothécaire enregistrés.

Inscrivez ici l'adresse complète de votre partie privative (ou parcelle de bien-fonds lié dans une association condominiale d'éléments communs), y compris votre adresse municipale et le numéro de la partie privative.

8. Signez ici le formulaire de procuration en apposant votre signature. Vous ne devriez le faire qu'après avoir rempli le reste du formulaire de façon électronique et l'avoir imprimé.

Inscrivez dans cette case la date de la réunion à laquelle votre fondé de pouvoir assistera.

Comme vous voulez permettre à votre fondé de pouvoir de voter sur toutes les questions soulevées au cours de la réunion, cochez la troisième case ici.

Important : Pour fournir à votre fondé de pouvoir des directives sur la façon de voter, veuillez noter que vous devez remplir le formulaire de procuration par voie électronique. Cela s'explique par le fait que le formulaire est dynamique et se développe en fonction des sélections que vous faites. Si vous ne remplissez pas le formulaire de façon électronique, vous ne verrez pas tous les champs que vous pouvez remplir.

Inscrivez ici le ou les noms du ou des directeurs qui doivent être destitués. Si vous souhaitez que votre fondé de pouvoir s'abstienne de voter pour la destitution d'un directeur en particulier, vous devez ne pas inscrire son nom sur le formulaire et dire à votre fondé de pouvoir que c'est ce que vous voulez qu'il fasse.

Si vous n'êtes pas certain qu'un vote sera exprimé en faveur de la destitution des directeurs au cours de la réunion, vous pouvez vérifier l'avis de convocation que vous avez reçu de votre association condominiale ou de votre gestionnaire de condominium. Si vous n'avez pas reçu d'avis de convocation, vous devriez en discuter avec votre conseil d'administration ou votre gestionnaire de condominium. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les avis, visitez le site Web de l'OOSC [ici](#).

Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :		Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :	
Je désigne (nous désignons) le mandataire dont le nom apparaît sur la ligne A ci-dessous ou, à défaut, le mandataire dont le nom apparaît sur la ligne B ci-dessous, pour assister à la réunion des propriétaires qui aura lieu le <u>2018 / 12 / 15</u> . Date (aaaa/mm/jj)			
et voter en mon (notre) nom à cette réunion et à tout ajournement de celle-ci :			
Nom du mandataire	Signature ou initiales		
A. Penelope Chu			
B.			
Je révoque (nous révoquons) toutes les procurations données précédemment.			
Veuillez cocher une seule des trois cases ci-dessous :			
<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas le mandataire à voter en mon (notre) nom en ce qui concerne toute question lors de la réunion, y compris toute question de procédure de routine. Instruction à la personne qui remplit ce formulaire : Cochez cette case si vous nommez le mandataire uniquement en vue de constituer le quorum. Si cette case est cochée, le reste du formulaire ne doit pas être rempli.		Signature ou initiales	
<input type="checkbox"/> Le mandataire ne peut voter en mon (notre) nom qu'en ce qui concerne les questions de procédure courante à la réunion et aucune autre question, comme je le ferais (nous le ferions) si j'assistais (nous assistions) personnellement à la réunion. Instruction à la personne qui remplit ce formulaire : Si cette case est cochée, le reste du formulaire ne doit pas être rempli.		Signature ou initiales	
<input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire peut nommer des candidats ou voter en mon (notre) nom en ce qui concerne toutes les questions qui peuvent être soumises à la réunion, sous réserve de toute instruction énoncée ci-dessous, comme je le ferais (nous le ferions) si j'assistais (nous assistions) personnellement à la réunion. Instruction à la personne qui remplit ce formulaire : Si vous cochez cette case, mais ne fournissez aucune instruction en ce qui concerne toute partie du reste du présent formulaire, vous autorisez votre mandataire à nommer tout candidat ou à voter de quelque façon que ce soit, sous réserve des instructions dans cette partie du formulaire, comme vous le feriez si vous assistiez personnellement à la réunion.		Signature ou initiales	
<input type="checkbox"/> Section 1. Élection de candidats aux postes vacants au conseil pour lesquels tous les propriétaires peuvent voter :			
<input type="checkbox"/> Section 2. Vote pour élire des candidats à tout poste vacant au sein du conseil d'administration pour lequel seuls les propriétaires d'unités occupées par leur propriétaire peuvent voter :			
<input type="checkbox"/> Section 3. Vote sur des questions précises :			
<input checked="" type="checkbox"/> Section 4. Vote pour la destitution d'administrateurs et l'élection des suivants :			
Je donne (nous donnons) instruction au mandataire de voter comme indiqué ci-dessous en ce qui concerne la destitution du ou des administrateurs :			
Nom de l'administrateur	En faveur de la destitution	Contre la destitution	Signature ou initiales
John J	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Page 2 de 3

Inscrivez ici le nom de votre fondé de pouvoir à la ligne A – si vous voulez nommer un fondé de pouvoir de remplacement (par exemple, si vous pensez que votre fondé de pouvoir pourrait ne pas être en mesure d'assister à la réunion), vous pouvez inscrire le nom du fondé de pouvoir de remplacement à la ligne B. Ainsi, vous pouvez toujours être représenté tant et aussi longtemps qu'au moins une de ces deux personnes est en mesure d'assister à la réunion.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de remplir le formulaire de procuration pour donner des directives à votre fondé de pouvoir sur la manière de voter à l'égard de l'un de ces sujets, veuillez consulter les autres exemples de formulaires de procuration de l'OOSC qui sont disponibles [ici](#).

Pour donner des directives à votre fondé de pouvoir sur la façon de voter en faveur de la destitution d'un directeur, cochez la case de la section 4 ici. Une fois que vous cochez la case, les champs qui figurent ci-dessous apparaîtront.

Assurez-vous d'apposer votre signature ou vos initiales sur le formulaire après l'avoir imprimé.








Élection des directeurs suivant la destitution

Pour donner des directives à votre fondé de pouvoir sur la façon de voter pour le remplacement d'un directeur qui a été destitué, cochez cette case ici.

Si vous inscrivez deux personnes ou plus à cette liste, vous devrez remplir ces cases pour indiquer à votre fondé de pouvoir dans quel ordre ces dernières doivent voter. Votre fondé de pouvoir votera d'abord pour le candidat que vous avez désigné comme premier candidat, puis pour les deuxième et troisième candidats, et ainsi de suite.

Voici un exemple : Imaginez qu'il y a quatre candidats qui se nomment respectivement Abby, Bruce, Corinne et David, et que ceux-ci se présentent en vue de pourvoir deux postes au sein de votre conseil d'administration. Si vous voulez que votre fondé de pouvoir vote pour Abby et Bruce, vous devez inscrire leurs noms et les indiquer comme premier et deuxième candidats. Si vous êtes également disposé à voter pour Corinne (par exemple, si Abby ou Bruce se retire et décide de ne pas se présenter à l'élection), vous pouvez aussi inscrire le nom de Corinne et lui accorder le troisième rang à titre de candidate. Si vous ne voulez pas voter pour David sous aucun prétexte, vous devez ne pas inscrire son nom sur le formulaire.

Remarque : Si vous recevez un formulaire de procuration prérempli qui comprend le nom d'un candidat pour lequel vous ne voulez pas voter, vous devriez rayer son nom du formulaire et ne pas lui attribuer un numéro.

Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :		Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :	
Nom de l'administrateur	En faveur de la destitution	Contre la destitution	Signature ou initiales
Rebecca R	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ajouter (+)			
<p>Instruction à la personne qui remplit le formulaire : Vous devez uniquement remplir la présente section si l'ordre du jour de l'assemblée, tel qu'énoncé dans la convocation des propriétaires, comprend une demande de convocation d'une assemblée à des fins de destitution d'un administrateur en vertu de l'article 46 de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>. Les personnes nommées ci-dessous peuvent comprendre des administrateurs qui occupent tout poste au sein du conseil d'administration, y compris tout poste pour lequel seuls les propriétaires d'unités occupées par leur propriétaire peuvent voter. en vertu du paragraphe 51 (6) de la Loi de 1998 sur les condominiums. Veuillez prendre note que si un administrateur occupe un poste pour lequel seules les unités occupées par leur propriétaire ont un droit de vote, en vertu du paragraphe 51 (6) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>, seuls ces propriétaires peuvent voter pour la destitution de cet administrateur.</p>			
<input checked="" type="checkbox"/> Si un vote pour la destitution d'un ou plusieurs administrateurs réussit, je donne (nous donnons) instruction au mandataire de nommer, au besoin, et de voter pour les candidats nommés ci-dessous et dans l'ordre indiqué ci-dessous. Tout candidat nommé ci-dessus est ou peut être candidat aux postes au sein du conseil d'administration pour lesquels tous les propriétaires peuvent voter.			
Ordre de vote (indiquez 1, 2, 3, etc.)	Candidats au ou aux postes au conseil d'administration		Signature ou initiales
1	Abby A 		
2	Bruce B 		
3	Corinne C 		
Ajouter (+)			
<input type="checkbox"/> Si un vote pour la destitution d'un ou plusieurs administrateurs réussit, je donne (nous donnons) instruction au mandataire de nommer, au besoin, et de voter pour les candidats nommés ci-dessous et dans l'ordre indiqué ci-dessous. Tous les candidats nommés ci-dessous sont ou peuvent être candidats aux postes au sein du conseil d'administration pour lesquels tous les propriétaires peuvent voter lors de l'assemblée.			
<p>Instruction à la personne qui remplit le formulaire : Si vous inscrivez des noms ci-dessus, votre mandataire ne peut voter que pour les personnes dont le nom figure ci-dessus et qui, au moment du vote, sont candidats. Si vous inscrivez plus de noms qu'il n'y a de postes disponibles au conseil d'administration, votre mandataire votera dans l'ordre indiqué ci-dessus jusqu'à concurrence du nombre de postes disponibles. Les chiffres dans la colonne de gauche indiquent l'ordre dans lequel vous souhaitez que le mandataire vote. Ces chiffres indiquent votre priorité. Veuillez prendre note que si un administrateur occupe un poste pour lequel seuls les propriétaires d'unités occupées par leur propriétaire ont un droit de vote, en vertu du paragraphe 51 (6) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>, seuls ces propriétaires peuvent voter pour élire un remplaçant.</p>			
Sauvegarder		Imprimer	Effacer
Page 3 de 3			

Inscrivez ici le ou les noms du ou des candidats de remplacement pour lesquels vous voulez que votre fondé de pouvoir vote. S'il y a plus d'un candidat pour lequel vous voulez voter, vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires en cliquant sur le bouton « Ajouter un élément (+) » ci-dessous.

Notes importantes :

1. Si vous inscrivez deux personnes ou plus, assurez-vous de remplir également les champs sous la rubrique Ordonnance de voter (voir ci-dessous).
2. Si vous ne voulez pas que votre fondé de pouvoir ne vote pour un candidat en aucune circonstance, **vous devez ne pas inscrire son nom sur le formulaire.**

Si vous n'êtes pas certain de savoir qui est en lice pour l'élection, vous pouvez vérifier l'avis de convocation que vous avez reçu de votre association condominiale ou de votre gestionnaire de condominium. Si vous n'avez pas reçu d'avis de convocation, vous devriez en discuter avec votre conseil d'administration ou votre gestionnaire de condominium. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les avis, visitez le site Web de l'OOSC [ici](#).

Assurez-vous d'apposer votre signature ou vos initiales sur le formulaire après l'avoir imprimé.

Élection des directeurs suivant la destitution des propriétaires occupant des postes

Pour donner des directives à votre fondé de pouvoir sur la façon de voter pour le remplacement d'un directeur qui occupait un poste pour lequel seuls les propriétaires occupant des parties privatives pouvaient voter, cochez cette case ici. **Remarque : Vous devez occuper votre partie privative pour faire ce choix.**

Si vous inscrivez deux personnes ou plus à cette liste, vous devrez remplir ces cases pour indiquer à votre fondé de pouvoir dans quel ordre ces dernières doivent voter. Votre fondé de pouvoir votera d'abord pour le candidat que vous avez désigné comme premier candidat, puis pour les deuxième et troisième candidats, et ainsi de suite.

Voici un exemple : Imaginez qu'il y a quatre candidats qui se nomment respectivement Abby, Bruce, Corinne et David, et que ceux-ci se présentent en vue de pourvoir deux postes au sein de votre conseil d'administration. Si vous voulez que votre fondé de pouvoir vote pour Abby et Bruce, vous devez inscrire leurs noms et les indiquer comme premier et deuxième candidats. Si vous êtes également disposé à voter pour Corinne (par exemple, si Abby ou Bruce se retire et décide de ne pas se présenter à l'élection), vous pouvez aussi inscrire le nom de Corinne et lui accorder le troisième rang à titre de candidate. Si vous ne voulez pas voter pour David sous aucun prétexte, vous devez ne pas inscrire son nom sur le formulaire.

Remarque : Si vous recevez un formulaire de procuration prérempli qui comprend le nom d'un candidat pour lequel vous ne voulez pas voter, vous devriez rayer son nom du formulaire et ne pas lui attribuer un numéro.

Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :		Numéro d'identification de la procuration (facultatif) :	
Nom de l'administrateur	En faveur de la destitution	Contre la destitution	Signature ou initiales
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ajouter (+)			
<p>Instruction à la personne qui remplit le formulaire : Vous devez uniquement remplir la présente section si l'ordre du jour de l'assemblée, tel qu'énoncé dans la convocation des propriétaires, comprend une demande de convocation d'une assemblée à des fins de destitution d'un administrateur en vertu de l'article 46 de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>. Les personnes nommées ci-dessous peuvent comprendre des administrateurs qui occupent tout poste au sein du conseil d'administration, y compris tout poste pour lequel seuls les propriétaires d'unités occupées par leur propriétaire peuvent voter, en vertu du paragraphe 51 (6) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>. Veuillez prendre note que si un administrateur occupe un poste pour lequel seules les unités occupées par leur propriétaire ont un droit de vote, en vertu du paragraphe 51 (6) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>, seuls ces propriétaires peuvent voter pour la destitution de cet administrateur.</p>			
<input checked="" type="checkbox"/> Si un vote pour la destitution d'un ou plusieurs administrateurs réussit, je donne (nous donnons) instruction au mandataire de nommer, au besoin, et de voter pour les candidats nommés ci-dessous et dans l'ordre indiqué ci-dessous. Tout candidat nommé ci-dessus est ou peut être candidat aux postes au sein du conseil d'administration pour lesquels tous les propriétaires peuvent voter.			
Ordre de vote (indiquez 1, 2, 3, etc.)	Candidats au ou aux postes au conseil d'administration		Signature ou initiales
1	Abby A		
2	Bruce B		
3	Corinne C		
Ajouter (+)			
<input type="checkbox"/> Si un vote pour la destitution d'un ou plusieurs administrateurs réussit, je donne (nous donnons) instruction au mandataire de nommer, au besoin, et de voter pour les candidats nommés ci-dessous et dans l'ordre indiqué ci-dessous. Tous les candidats nommés ci-dessous sont ou peuvent être candidats aux postes au sein du conseil d'administration pour lesquels tous les propriétaires peuvent voter lors de l'assemblée.			
<p>Instruction à la personne qui remplit le formulaire : Si vous inscrivez des noms ci-dessus, votre mandataire ne peut voter que pour les personnes dont le nom figure ci-dessus et qui, au moment du vote, sont candidats. Si vous inscrivez plus de noms qu'il n'y a de postes disponibles au conseil d'administration, votre mandataire votera dans l'ordre indiqué ci-dessus jusqu'à concurrence du nombre de postes disponibles. Les chiffres dans la colonne de gauche indiquent l'ordre dans lequel vous souhaitez que le mandataire vote. Ces chiffres indiquent votre priorité. Veuillez prendre note que si un administrateur occupe un poste pour lequel seuls les propriétaires d'unités occupées par leur propriétaire ont un droit de vote, en vertu du paragraphe 51 (6) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>, seuls ces propriétaires peuvent voter pour élire un remplaçant.</p>			
Sauvegarder		Imprimer	
Effacer			
Page 3 de 3			

Inscrivez ici le ou les noms du ou des candidats de remplacement pour lesquels vous voulez que votre fondé de pouvoir vote. S'il y a plus d'un candidat pour lequel vous voulez voter, vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires en cliquant sur le bouton « Ajouter un élément (+) » ci-dessous.

Notes importantes :

- Si vous inscrivez deux personnes ou plus, assurez-vous de remplir également les champs sous la rubrique Ordonnance de voter (voir ci-dessous).
- Si vous ne voulez pas que votre fondé de pouvoir ne vote pour un candidat en aucune circonstance, **vous devez ne pas inscrire son nom sur le formulaire.**

Si vous n'êtes pas certain de savoir qui est en lice pour l'élection, vous pouvez vérifier l'avis de convocation que vous avez reçu de votre association condominiale ou de votre gestionnaire de condominium. Si vous n'avez pas reçu d'avis de convocation, vous devriez en discuter avec votre conseil d'administration ou votre gestionnaire de condominium. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les avis, visitez le site Web de l'OOSC [ici](#).

Assurez-vous d'apposer votre signature ou vos initiales sur le formulaire après l'avoir imprimé.